

ORDINIS

Siège Social : 19, rue Delorme - Boîte Postale 405 - 03004 MOULINS CEDEX - Tél. 04.70.46.95.46 - Fax 04 70.46.95.40

Associés Commissaires aux Comptes :

- Brigitte BERGEMIN
- Gérard MERGUI
- Alexis MOUSSERIN
- Xavier SOLA

ASSOCIATION PRESENCE VERTE AUVERGNE TELEASSISTANCE

20 Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ASSOCIATION PRESENCE VERTE AUVERGNE TELEASSISTANCE

20 Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **PRESENCE VERTE AUVERGNE TELEASSISTANCE**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017, date de l'ouverture de l'exercice, jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons des appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus. Ces appréciations portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, et n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moulins, le 18 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
SAS ORDINIS

Brigitte BERGEMIN



PRESENCE VERTE AUVERGNE TELEASSISTANCE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	EXERCICE 2018		EXERCICE 2017	PASSIF	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
	BRUT	AMORTISS.				
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES		
- Immobilisations incorporelles	1 119,54	1 119,54		- Réserve	707 250,03	627 146,71
- Immobilisations corporelles	558 648,70	359 655,30	198 993,40	- Report à nouveau	83 894,95	80 103,32
- Immobilisations financières	11 481,98		11 481,98	- Résultat de l'exercice	20 902,00	20 960,70
TOTAL	571 250,22	360 774,84	210 475,38	- Subventions d'investissement		
				TOTAL	812 046,98	728 210,73
ACTIF CIRCULANT						
- Créances				- Provisions	68 686,00	67 431,00
. Créances clients et comptes rattachés	121 349,21	887,72	120 461,49	DETTES		
. Créances diverses	42 725,10		42 725,10	- Emprunts et dettes assimilées		
				- Dettes fournisseurs	57 472,94	44 872,10
- Valeurs mobilières de placement				- Dettes fiscales & sociales	140 970,04	134 447,38
Disponibilités	697 684,40		697 684,40	- Autres Dettes	305,80	98,15
Caisse				<u>Produits constatés d'avance</u>		
<u>Charges constatées d'avance</u>	8 135,39		8 135,39	TOTAL	267 434,78	246 848,63
TOTAL	869 894,10	887,72	869 006,38			
				TOTAL GÉNÉRAL	1 079 481,76	975 059,36
TOTAL GÉNÉRAL	1 441 144,32	361 662,56	1 079 481,76			

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	2018	2017	PRODUITS	2018	2017
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			<u>PRODUITS D' EXPLOITATION</u>		
- Achats	57 923,57	60 438,03	- Prestations de services	1 046 559,11	1 015 451,75
- Autres charges externes	455 907,16	451 062,82	- Subventions d'exploitation		200,00
- Impôts, taxes et vers. assimilés	9 238,09	10 143,02	- Reprise sur provisions	16 741,37	20 471,26
- Salaires et traitements	258 254,00	249 575,04	- Transfert de charges	3,42	12,61
- Charges sociales	94 687,38	91 020,75	- Autres produits		
- Dotation aux amortissements	91 947,55	98 262,67			
- Dotation aux provisions	1 926,62	2 517,51			
- Autres charges	662,61	577,08			
TOTAL	970 546,98	963 596,92	TOTAL	1 063 303,90	1 036 135,62
<u>CHARGES FINANCIERES</u>			<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
TOTAL				2 703,74	1 929,21
			TOTAL	2 703,74	1 929,21
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>			<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
TOTAL	2 744,78	2 640,18		11 584,07	27 539,59
			TOTAL	11 584,07	27 539,59
<u>IMPÔTS SUR LES BENEFICES</u>					
TOTAL DES CHARGES	20 405,00	19 264,00	TOTAL DES PRODUITS	1 077 591,71	1 065 604,42
TOTAL DES CHARGES	993 696,76	985 501,10	SOLDE DEBITEUR - PERTE		
SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT	83 894,95	80 103,32	TOTAL GENERAL		
TOTAL GENERAL	1 077 591,71	1 065 604,42			

SAS ORDINIS

Société de droit français aux Comptes
19 rue Delorme
42000 St-Genès-le-MonialBP 405 - 03004 MOULINS CEDEX
TAL 04 70 46 05 46 - Fax 04 70 46 05 40

**PRESENCE VERTE AUVERGNE
TELEASSISTANCE**

ANNEXES

EXERCICE 2018

S.A. ORDINIS
Société de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme
BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX

ANNEXES COMPTES ANNUELS

Exercice 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur bilan ACTIF
- Notes sur bilan PASSIF

Exercice clos le : 31 décembre 2018

Durée : 12 mois

Total bilan avant répartition : 1 079 481,76 €

Résultat : excédent 83 894,95 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25-avr.-19 par les membres du Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité de l'exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

EVENEMENTS

NEANT

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/18
2051 Logiciels	1 119,54			1 119,54
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	1 119,54			1 119,54
2135 Installations, agencements	2 779,93	3 319,00		6 098,93
2182 Véhicules	10 490,00			10 490,00
2183 Matériel de bureau & informatique	11 810,20	2 814,15	744,00	13 880,35
2184 Mobilier	9 687,99	738,00		10 425,99
21881 Transmetteurs	487 735,50	83 026,00	53 008,07	517 753,43
2188 Matériel divers				
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	522 503,62	89 897,15	53 752,07	558 648,70
27 Cautions	687,88	344,19		1 032,07
27 Prêts & autre immob. financières	9 905,89	1 055,36	511,34	10 449,91
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	10 593,77	1 399,55	511,34	11 481,98
TOTAL GENERAL	534 216,93	91 296,70	54 263,41	571 250,22

Amortissements	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
2051 Logiciels	1 119,54			1 119,54
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	1 119,54			1 119,54
2135 Installations, agencements	348,08	582,63		930,71
2182 Véhicules	10 490,00			10 490,00
2183 Matériel de bureau & informatique	8 258,70	1 593,37	744,00	9 108,07
2184 Mobilier	7 076,84	1 463,35		8 540,19
21881 Transmetteurs	293 897,97	89 536,83	52 848,47	330 586,33
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	320 071,59	93 176,18	53 592,47	359 655,30
TOTAL GENERAL	321 191,13	93 176,18	53 592,47	360 774,84

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Créances clients	121 349,21	121 349,21	
Autres créances	42 725,10	42 725,10	
TOTAL	164 074,31	164 074,31	

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/18	Dotation	Reprise	Au 31/12/18
Provisions pour dépréciation				
491 Provisions p/clients douteux	904,14	671,62	688,04	887,72
TOTAL GENERAL	904,14	671,62	688,04	887,72

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à encaisser	22,09	22,09	
Crédit Agricole - compte courant	66 605,44	66 605,44	
Crédit Agricole - livret A	78 935,02	78 935,02	
Crédit Agricole - CSI	351 296,80	351 296,80	
Crédit Agricole - CAT VERT	200 000,00	10 000,00	190 000,00
Intérêts courus non échus	825,05	2,74	822,31
TOTAL	697 684,40	506 862,09	190 822,31

CHARGES CONSTATEES D' AVANCE :

8 135,39

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES SUBVENTIONS

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
138 Subvention d'investissement	60 930,50	11 380,00	15 117,00	57 193,50
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	60 930,50	11 380,00	15 117,00	57 193,50

Etalement	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
1398 Subvention d'investissement	39 969,80	11 438,70	15 117,00	36 291,50
TOTAL SUBVENTION D'INVESTISST	39 969,80	11 438,70	15 117,00	36 291,50

ETAT DES PROVISIONS

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Dotations	Reprises	Au 31/12/18
153 Provision pour eng. retraite	67 431,00	1 255,00		68 686,00
TOTAL PROVISIONS	67 431,00	1 255,00		68 686,00

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	57 472,94	57 472,94		
Personnel & comptes rattachés	27 020,67	27 020,67		
Sécurité Sociale & autres organismes	81 412,72	81 412,72		
Etat & autres collectivités publiques	32 536,65	32 536,65		
Autres dettes	305,80	305,80		
TOTAL DES DETTES	198 748,78	198 748,78		

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN :

45 136,88

<input type="checkbox"/> Intérêts courus	Néant
<input type="checkbox"/> Personnel charges à payer	26 502,76
<input type="checkbox"/> Organismes sociaux charges à payer	11 111,31
<input type="checkbox"/> Autres organismes sociaux	6 837,99
<input type="checkbox"/> Etat charges à payer	684,82
<input type="checkbox"/> Divers charges à payer	Néant

PRODUITS CONSTATES D' AVANCE :

Néant